



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

**QUATRE CENT CINQUANTE-SIXIÈME
SÉANCE ORDINAIRE DU
8 DÉCEMBRE 2021, À 19H30, TENUE
AU CAFÉ DÉLICIES DE L'ÉDIFICE
MUNICIPAL**

SONT PRÉSENTS

André Elliott
Président

Daniel Marchildon
Conseiller

Michel Donald Desbiens
Conseiller

Ariane Marquis-Vézina
Conseillère

EST ABSENT

Jocelyn Girard
Conseiller

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière.

IL Y A QUORUM.

M. André Elliott préside la séance et M^{me} Caroline Chrétien agit à titre de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par le président, M. André Elliott, à 19 h 30.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

1. Adoption de l'ordre du jour

V-456-LV-2591

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT
APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2021;
3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 8 décembre 2021;
4. Dépôt du bordereau de correspondance;
5. Adoption du règlement N° 122 décrétant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2022;
6. Adoption du budget d'opération du Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois pour l'exercice financier 2022
7. Adoption de la résolution pour la demande d'aide supplémentaire au « Programme d'aide à la voirie locale – 2021-2022 volet 9 : chemins à double vocation »;
8. Renouvellement du contrat de M. Léger Girard concernant la levée des ordures et du recyclage pour l'année 2022;
9. Renouvellement du contrat de M. Isaac Marchildon concernant le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2021-2022;
10. Dépôt des formulaires complétés « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » selon l'article 57 de la « *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* »;
11. Divers;
 - 11.1. Demande d'aide financière du Comité chasse et pêche Makwai de Villebois pour leur activité de tir à l'arc en mai 2022;
 - 11.2. Demande d'aide financière du Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie pour son projet « Intervenant rural »;
 - 11.3. Participation au projet régional du club de lecture « Les petits caribous » de Loisirs Sports Baie-James;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 novembre 2021 et de la séance extraordinaire du 30 novembre 2021**



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-456-LV-2592

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2021 tel que rédigé;

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Approbation des décaissements, comptes fournisseurs et paies au 8 décembre 2021

V-456-LV-2593

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements à effectuer, les comptes fournisseurs et les paies au 8 décembre 2021 de la Localité de Villebois pour un montant total de 103 920,09 \$ tel qu'il appert et étant plus amplement décrits à la liste au 8 décembre 2021.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

Caroline Chrétien
Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Dépôt du bordereau de correspondance

Les membres du conseil ont pris connaissance de la correspondance adressée au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

5. Adoption du règlement N° 122 décrétant l'imposition de taxes foncières générales à divers taux, des taxes spéciales et des tarifications pour la fourniture de services municipaux spécifiques pour l'exercice financier 2022

V-456-LV-2594

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU D'APPROUVER LE RÈGLEMENT N° 122 :

LE CONSEIL DÉCIDE CE QUI SUIT :

1.1.1.1 SECTION I – IMPOSITION DE TAXES FONCIÈRES

Article 1. Taxes foncières

1. Taux de base

Le taux de base est fixé à quatre-vingt-douze cents (0,92 \$) par cent dollars (100 \$) de la valeur portée au rôle d'évaluation.

2. Catégorie résiduelle

Lorsqu'un immeuble ne fait pas partie des catégories suivantes, telles que définies à la section III.4 du chapitre XVIII de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1), à savoir : immeuble industriel (code «I» au rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur), immeuble non résidentiel (code «R» au rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur), immeuble de six (6) logements ou plus tel qu'identifié au rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur, il est par le présent règlement imposé, pour l'exercice financier 2022, une taxe foncière au taux de quatre-vingt-douze cents (0,92 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation municipale, sur ces biens-fonds imposables dans la Municipalité, basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation et situés dans les limites municipales décrites à l'article 7.

3. Catégorie immeuble non résidentiel (code «R» au rôle d'évaluation foncière triennal en vigueur)

Il est par le présent règlement imposé, pour l'exercice financier 2022, une taxe foncière au taux d'un dollar et soixante-huit cents (1,68 \$) par cent dollars (100 \$) d'évaluation municipale, sur ces biens-fonds imposables dans la municipalité, basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation et situés dans les limites municipales décrites à l'article 7.

1.1.1.2 SECTION II – TAXATION DES SERVICES MUNICIPAUX SPÉCIFIQUES

Article 2. Compensation pour le service d'égout

Afin de pourvoir à l'entretien et à l'amélioration du réseau d'égout sanitaire, il est par le présent règlement imposé, pour l'exercice financier 2022, le tarif ci-après :

• par raccordement audit réseau :

155 \$



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

Article 3. Compensation pour le service d'aqueduc

Afin de pourvoir à l'entretien du réseau d'aqueduc, il est par le présent règlement imposé, pour l'exercice financier 2022, les tarifs suivants :

- par immeuble résidentiel desservi : 315 \$
- par immeuble résidentiel et/ou commercial locatif desservi : 315 \$
- par immeuble commercial desservi : 315 \$
- par terrain vacant desservi : 315 \$

Article 4. Compensation pour le service d'enlèvement et de disposition des ordures

Afin de pourvoir à l'enlèvement et à la disposition des ordures, il est par le présent règlement imposé, pour l'exercice financier 2022, les tarifs ci-après :

- par commerce : 389 \$
- par unité de logement : 257 \$
- par propriétaire de chalet desservit lac Turgeon : 129 \$

Article 5. Compensation pour le remboursement en capital et intérêts du règlement n° 90

Afin de pourvoir au remboursement en capital et intérêts du règlement n° 90, il est par le présent règlement imposé, pour l'exercice financier 2022, le tarif ci-après :

- par raccordement audit réseau : 112 \$

1.1.1.3 SECTION III – MODALITÉS ADMINISTRATIVES

Article 6. Étalement des versements

Lorsque dans un compte, le total de toutes les taxes, compensations, tarifications est égal ou supérieur au montant fixé dans le *Règlement sur le paiement des taxes foncières municipales en plusieurs versements* (1983) G.O. II, 4136, il peut être payé, au choix du débiteur, en un versement unique ou en trois versements égaux, exigibles en conformité avec l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (R.L.R.Q., c. F-2.1).

Article 7. Limites territoriales

Le présent règlement s'applique à l'intérieur des limites de la localité de Villebois, définies à l'article 2 de l'ordonnance n° 206 de la Municipalité de Baie-James.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

Article 8. Dispositions finales

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Adoption du budget d'opération du Gouvernement d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois pour l'exercice financier 2022

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 474 de la *Loi sur les cités et les villes* (R.L.R.Q., c. C-19), le Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois, doit préparer et adopter son budget pour l'exercice financier 2022 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y apparaissent.

V-456-LV-2595

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'ADOPTER le budget d'opération du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James – Localité de Villebois ci-joint pour l'exercice financier 2022;

DE RECOMMANDER au conseil du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de ratifier l'adoption du budget d'opération 2022 ci-bas décrit.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

BUDGET ANNUEL 2022

REVENUS

Taxes et tarifications	200 425 \$
Tenant lieu	57 045 \$
Autres revenus de sources locales	331 866 \$
Transferts	154 270 \$
Total des revenus	743 606 \$

DÉPENSES

Administration générale	298 893 \$
Sécurité publique	42 489 \$
Transports	190 922 \$
Hygiène du milieu	106 730 \$
Urbanisme	86 512 \$
Loisirs et culture	9 240 \$
Frais de financement	8 820 \$
Total des dépenses	743 606 \$

AFFECTATIONS

Autres activités financières et affectations	0 \$
Total des dépenses et affectations	743 606 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Adoption de la résolution pour la demande d'aide supplémentaire au « Programme d'aide à la voirie locale – 2021-2022 volet 9 : chemins à double vocation »

NOUVELLE DEMANDE

ATTENDU QUE la demande d'aide supplémentaire pour l'entretien des chemins à double vocation est renouvelable annuellement;

ATTENDU QUE les critères quant à l'aide supplémentaire pour l'entretien de ces chemins sont respectés;

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ou le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et les transporteurs ont déjà fourni, à la demande du GREIBJ – Localité de Villebois, l'information appropriée concernant le type et le volume de la ressource transportée ainsi que le nombre de camions annuels qui empruntent la ou les routes du réseau municipal à compenser;



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE la présente résolution doit être accompagnée d'un plan municipal montrant les chemins empruntés par les transporteurs dans le cas d'une demande de compensation portant sur une route n'ayant pas fait l'objet de demandes préalablement;

ATTENDU QUE l'information incluse dans le tableau ci-dessous représente la situation du transport lourd pour l'année 2021 en cours.

Noms du ou des chemins sollicités	Longueur à compenser (km)	Ressource transportée	Nombre de camions chargés par année
Rangs 10 et 1	8 km	Bois en longueur	1 740
Rangs 6 et 7	5 km	Bois en longueur	1006

POUR CES MOTIFS,

V-456-LV-2596

Sur une proposition de M. DANIEL MARCHILDON, appuyée par M. MICHEL DONALD DESBIENS, il est unanimement résolu et adopté que le GREIBJ – Localité de Villebois demande au ministère des Transports une compensation pour l'entretien du ou des chemins à double vocation susmentionnés, et ce, sur une longueur totale de 13 km.

**Copie certifiée conforme
Ce 8^e jour de décembre 2021**

Président

Secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Daniel Marchildon se retire de la séance pour le point 9 afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

8. Renouvellement du contrat de M. Léger Girard concernant la levée des ordures et du recyclage pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE M. Léger Girard a déposé une nouvelle offre de service pour le transport des matières résiduelles et recyclables des citoyens demeurant à l'ouest du pont 00309 situé sur le chemin des Rangs 6 et 7 de Villebois, et que celle-ci est effective le 1^{er} janvier 2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'offre de service proposé.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

V-456-LV-2597

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS DÛMENT
APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Léger Girard pour le transport des matières résiduelles et recyclables des citoyens demeurant à l'ouest du pont 00309 situé sur le chemin des Rangs 6 et 7 de la Localité de Villebois, au coût de 70 \$ par semaine (taxes incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Renouvellement du contrat de M. Isaac Marchildon concernant le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2021-2022

CONSIDÉRANT QUE M. Isaac Marchildon a déposé une nouvelle offre de service pour le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2021-2022;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'adopter l'offre de service proposé.

V-456-LV-2598

SUR PROPOSITION DE M. MICHEL DONALD DESBIENS DÛMENT
APPUYÉE PAR M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, IL EST RÉSOLU :

D'ACCEPTER l'offre de service de M. Isaac Marchildon pour le déneigement des escaliers et des entrées de l'édifice municipal de la Localité de Villebois pour l'hiver 2021-2022, au coût de 1 000 \$ (taxes incluses) pour l'hiver 2021-2022;

QUE le contrat soit payé en deux versements de 500.00 \$ dont le premier le 15 décembre 2021 et le deuxième le 15 février 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Daniel Marchildon revient prendre part à la séance.

10. Dépôt des formulaires SM-70 complétés « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » selon l'article 57 de la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités »;

M^{ME} Caroline Chrétien, secrétaire-trésorière du GREIBJ – Localité de Villebois, dépose les formulaires SM-70 « Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil » selon l'article 57 de la « Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités » complétés par les élus, afin qu'ils soient consignés dans les documents de la Localité de Villebois.



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

11. Divers

11.1. Demande d'aide financière du Comité chasse et pêche Makwai de Villebois pour leur activité de tir à l'arc en mai 2022

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Comité chasse et pêche de Villebois demande une aide financière pour l'organisation de leur activité de tir à l'arc qui aura lieu en mai 2022;

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DUMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 500 \$ à l'organisme Comité chasse et pêche Makwai de Villebois.

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire 02-621-00-974 Aide aux OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.2 Demande d'aide financière du Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie pour son projet « Intervenant rural »

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Ligne Jaune spécialisé en intervention rurale dans notre secteur depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT QU'il est important de conserver un service de proximité en intervention rurale dans notre communauté.

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DUMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

D'ACCORDER une aide financière de 2 500 \$ ainsi que le prêt d'un local pour le projet « Intervenant rural » du Carrefour jeunesse emploi de la Jamésie pour la période de janvier 2022 à février 2023;

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire 02-621-00-974 Aide aux OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

V-456-LV-2599

V-456-LV-2600



GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL

11.3 Participation au projet régional du club de lecture « Les petits caribous » de Loisirs Sports Baie-James

CONSIDÉRANT QU'il est important, pour la Localité de Villebois, de garder sa bibliothèque municipale active pour ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE le projet de club de lecture pour les jeunes est une façon de promouvoir la lecture et les services de la bibliothèque.

V-456-LV-2601

SUR PROPOSITION DE M^{ME} ARIANE MARQUIS-VÉZINA, DÛMENT APPUYÉE PAR M. DANIEL MARCHILDON, IL EST RÉSOLU :

DE S'ENGAGER à participer activement au projet du club de lecture « Les petits caribous » et s'engage à déléguer comme ressource M^{ME} Caroline Chrétien comme ressource sur le comité régional;

DE S'ENGAGER à respecter les échéanciers et à participer financièrement au projet à hauteur de 300 \$ par année pour 2022 et 2023;

QUE cette somme soit défrayée à même le code budgétaire 02-621-00-974 Aide aux OBNL.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Période de questions

6 personnes ont assisté à la réunion. Les questions des citoyens se rapportaient aux sujets suivants :

- Les taux de taxation pour l'année 2022;
- Le budget 2022;
- La vente d'un terrain municipal au Comité chasse et pêche Makwai de Villebois;
- Entretien des chemins d'hiver.

13. Clôture de la séance

V-456-LV-2602

SUR PROPOSITION DE M. DANIEL MARCHILDON, DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL DONALD DESBIENS, IL EST RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 20 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**GOUVERNEMENT RÉGIONAL
D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
LOCALITÉ DE VILLEBOIS
PROCÈS-VERBAL**

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Président

Secrétaire

Directrice générale par intérim
Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James